



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DES PECHEES

SOUS-COMITÉ DE LA GESTION DES PÊCHES

Première session

15-18 janvier 2024

DES PÊCHES RÉSILIENTES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Résumé

Le changement climatique touche les systèmes aquatiques et les pêches dans le monde entier. En dépit du nombre croissant d'exemples de prise en compte du changement climatique dans les politiques en matière de pêche et les outils d'aide à la prise de décisions, les exemples de mise en œuvre réussie d'une gestion des pêches qui permette de rendre le secteur résilient face au changement climatique à différentes échelles sont encore limités. Le présent document donne une vue d'ensemble des activités entreprises par la FAO pour aider les États membres à opérer une transition vers une gestion des pêches qui permette de rendre le secteur résilient face au changement climatique, ainsi que des lacunes existantes et des recommandations relatives aux futurs travaux. Il suit une approche par échelle, examinant les niveaux national/local, régional et mondial conformément à la structure de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et à son Plan d'action 2022-2025.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à:

- examiner les progrès accomplis concernant les demandes formulées par le Comité des pêches à sa 35^e session;
- partager les enseignements tirés et les données d'expérience nationales en vue de l'intégration du changement climatique dans la gestion et la gouvernance nationales et multilatérales des pêches;
- formuler des recommandations concernant les domaines de travail qu'il convient de développer plus avant, notamment les besoins en matière de données, la gestion des connaissances et le renforcement de la capacité d'adaptation des activités et des actifs de pêche.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Pour toute question relative au contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M^{me} Tarub Bahri
Fonctionnaire chargée des ressources halieutiques
Courriel: Tarub.Bahri@fao.org

I. INTRODUCTION

1. Les effets du changement climatique sur les systèmes aquatiques et les services qu'ils fournissent, ainsi que sur les moyens de subsistance qui en dépendent, sont actuellement forts et généralisés, et devraient l'être encore plus à l'avenir¹. Les changements liés au climat dans la répartition géographique et les changements dans la productivité des stocks de poissons posent un défi pour les pêches dans le monde entier², et la non-adaptation des cadres actuels de gestion des pêches entraînera des risques sociaux et des vulnérabilités en termes de perte de moyens de subsistance et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle³, menaçant la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) qui concernent la pauvreté, la faim et la vie aquatique, entre autres.

2. Les données font état de variations importantes dans la répartition des organismes marins⁴, et les projections indiquent des variations des stocks transfrontières pour la plupart des zones économiques exclusives dans le monde⁵. Le réchauffement des océans a également entraîné des changements dans les rendements des prises et les prises potentielles⁶, les régions tropicales connaissant des déclin supérieurs à la moyenne mondiale⁷. Dans de nombreux écosystèmes d'eau douce, le changement climatique a également un effet marqué⁸, et représente une menace pour environ 50 pour cent des espèces mondiales de poissons d'eau douce⁹. Les changements dans la répartition et la productivité de ressources marines et d'eau douce auront des conséquences considérables tout au long de la chaîne de valeur des pêches, du filet à l'assiette (c'est-à-dire sur la capture, la transformation, la distribution, la commercialisation et la consommation). La petite pêche est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, comme en témoigne l'augmentation exponentielle du nombre d'articles scientifiques portant sur le changement climatique et la petite pêche, en particulier depuis 2016¹⁰. Pour lutter contre le changement climatique dans les systèmes agroalimentaires, notamment les systèmes alimentaires aquatiques, le Conseil de la FAO a approuvé, à sa 170^e session, en juin 2022, la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031¹¹. Cette stratégie s'articule autour de trois piliers principaux: la sensibilisation aux niveaux mondial et régional, l'appui en matière de politiques au niveau des pays et l'intensification de l'action au niveau local. Elle s'appuie sur un Plan d'action, présenté à la 35^e session du Comité des pêches, qui recommande que soit élaborée une série d'actions de la FAO axées sur la pêche et l'aquaculture résilientes face au changement climatique¹². Un plan d'action relatif au changement climatique concernant la pêche et l'aquaculture est en cours d'élaboration et est conforme au Plan d'action de la FAO pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2025 ainsi qu'aux composantes de la *transformation bleue*. Il devrait cartographier les activités pouvant contribuer à l'intégration de l'action climatique dans la pêche, l'aquaculture et les chaînes de valeur. En outre, le Comité des pêches, à sa 35^e session, a souligné la nécessité de disposer d'orientations sur la gestion des pêches permettant de rendre le secteur résilient face au changement climatique. La FAO a entrepris diverses activités en réponse à ces demandes.

¹ https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2022/03/SROCC_FullReport_FINAL.pdf (en anglais); <https://doi.org/10.1038/s41586-023-05737-x> (en anglais).

² <https://doi.org/10.1093/icesjms/fsz031> (en anglais).

³ <https://doi.org/10.1038/s41586-021-03917-1> (en anglais).

⁴ https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2022/03/SROCC_FullReport_FINAL.pdf (en anglais).

⁵ <https://doi.org/10.1111/gcb.16058> (en anglais).

⁶ <https://doi.org/10.1126/science.aau1758> (en anglais).

⁷ <https://www.fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf> (en anglais).

⁸ <https://www.fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf> (en anglais).

⁹ <https://doi.org/10.1038/s41467-021-21655-w> (en anglais); <https://doi.org/10.1111/brv.12480> (en anglais).

¹⁰ <https://doi.org/10.4060/cc4576en> (en anglais).

¹¹ <https://www.fao.org/3/cc2274en/cc2274en.pdf> (en anglais).

¹² <https://doi.org/10.4060/cc3652fr>.

II. INTERVENTIONS D'ADAPTATION

3. Il existe des cadres de politiques d'adaptation pour une pêche résiliente¹³, notamment la boîte à outils de la FAO pour l'adaptation de la pêche et de l'aquaculture¹⁴, ainsi que des orientations sur les critères de bonnes pratiques et un recueil de ces pratiques visant à protéger le cycle de gestion des pêches des effets du changement climatique¹⁵. Cependant, les exemples de mise en œuvre réussie sont peu nombreux¹⁶ en raison de plusieurs facteurs, notamment les suivants: 1) le manque de gestion efficace des pêches résultant d'une faible capacité d'adaptation au changement climatique et d'autres facteurs de stress extérieurs; 2) une connaissance limitée des effets du changement climatique et des possibilités en matière d'adaptation pour une résilience accrue; 3) le manque d'informations spécifiques au contexte pour effectuer des évaluations des risques climatiques et des vulnérabilités et étayer les stratégies d'adaptation; 4) les difficultés rencontrées pour modéliser les répercussions écologiques et socioéconomiques combinées du changement climatique sur les écosystèmes et les sociétés; et 5) le décalage entre les échelles spatiales et temporelles dans la recherche sur le climat et dans les politiques de gestion¹⁷.

4. Un système de gestion des pêches efficace est souvent le meilleur moyen d'adaptation et le premier jalon d'une pêche résistante face au changement climatique¹⁸. La FAO s'est attachée à promouvoir l'adoption de systèmes de gestion des pêches participatifs, adaptatifs et préventifs dans le monde entier grâce à des programmes de renforcement des capacités spécifiques¹⁹. Malgré les progrès accomplis dans certains pays, de nombreuses régions du monde se heurtent encore à des problèmes dus à des systèmes de gestion inefficaces, notamment la surexploitation des stocks et la pêche illicite²⁰. L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des pêches nationales et locales et l'utilisation de données et d'informations sur le climat, notamment les résultats des évaluations et de la surveillance des risques climatiques²¹, dans la prise de décisions sont un élément essentiel d'une gestion des pêches permettant de rendre le secteur résilient face au changement climatique.

5. La réduction des risques liés aux catastrophes, compte tenu notamment de l'augmentation des risques de catastrophe touchant les pêches, accentuée par le changement climatique, requiert également une approche de ce type. L'incorporation de la réduction des risques liés aux catastrophes dans la législation sur les pêches; l'alignement de la législation, des politiques et des pratiques nationales sur les cadres mondiaux concernant la réduction des risques liés aux catastrophes et le développement durable; et l'élaboration d'arrangements institutionnels appropriés sont essentiels. Il est également primordial de renforcer les communautés de pêcheurs et les gouvernements nationaux en élaborant et en mettant en œuvre des plans de préparation aux catastrophes.

6. Il est aussi possible de renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des pêcheurs et des pêches en mettant en place des infrastructures de pêche résistantes à l'épreuve du climat, comme des ports, des jetées, des cales, des points d'achat de poisson et des marchés de poissons. Plusieurs banques de développement internationales et la FAO aident les États membres à concevoir et à construire une infrastructure de pêche résistante à l'épreuve du climat, et à reconstruire en mieux après des catastrophes naturelles. En outre, l'intégration de systèmes d'alerte rapide spécialement adaptés aux pêcheurs, par

¹³ <https://doi.org/10.1111/faf.12630> (en anglais).

¹⁴ <https://www.fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf> (en anglais).

¹⁵ <https://doi.org/10.4060/cb3095en> (en anglais).

¹⁶ <https://doi.org/10.1111/faf.12586> (en anglais).

¹⁷ <https://doi.org/10.1093/icesjms/fsz031> (en anglais).

¹⁸ <https://doi.org/10.4060/cb3095en> (en anglais).

¹⁹ Par exemple le programme d'approche écosystémique des pêches (AEP)-Nansen (<https://www.fao.org/in-action/eaf-nansen/en/> [en anglais]), le projet du grand écosystème marin des Caraïbes (CLME+), les projets pertinents menés en Méditerranée et les activités menées aux Philippines dans le cadre du projet NORAD. On trouvera de plus amples informations sur ces projets en cliquant sur les liens suivants: <https://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/WECAFC/NBSLME2018/prospectus.pdf> (en anglais);

<https://www.fao.org/3/cb6509en/cb6509en.pdf> (en anglais); <https://doi.org/10.4060/cb7506en> (en anglais).

²⁰ <https://doi.org/10.1126/sciadv.abq2109> (en anglais).

²¹ <https://doi.org/10.1038/s41558-022-01437-y> (en anglais).

exemple sous la forme d'un suivi météorologique local prévoyant la communication d'informations aux pêcheurs via les smartphones et la radio, ou lors de réunions communautaires, peut permettre la communication d'informations pouvant contribuer à sauver des vies au sujet d'événements météorologiques forts à venir. En outre, compte tenu de l'intensification du changement climatique et des risques de catastrophes, il devient impératif de dispenser aux pêcheurs une formation sur la sécurité et d'élaborer et de promouvoir des normes de sécurité relatives aux navires de pêche. Élaborer des directives pratiques, comme des normes mondiales et des listes de contrôle relatives à l'inspection de la navigabilité et de la sécurité des petits navires de pêche peut contribuer à assurer la sécurité de ces navires. De plus, le fait de lier les systèmes d'alerte précoce à des programmes de protection sociale réactive face aux chocs accroît non seulement l'accès des pêcheurs à une assistance, une assurance et des services financiers, mais est essentiel pour garantir un développement résilient face au climat²². Afin de diffuser les innovations en matière de sécurité dans le secteur de la pêche pour contribuer à l'adaptation de ce dernier au changement climatique, la FAO organise, avec ses partenaires, la 6^e Conférence internationale sur la santé et la sécurité dans l'industrie de la pêche, qui se tiendra du 8 au 12 janvier 2024 à Rome (Italie)²³. Les ports constituent une infrastructure importante pour la pêche, et conférer à ceux-ci une résistance au climat est l'une des composantes essentielles de l'Initiative sur les ports bleus menée par la FAO. Cette initiative aide les réseaux de ports à mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation, certains ports faisant clairement figure de chefs de file dans ce domaine (p. ex. le port de Vigo).

7. Il est essentiel d'améliorer les systèmes de suivi et d'alerte rapide pour gérer les efflorescences algales nuisibles et atténuer leurs incidences. En réponse à la complexité que le changement climatique ajoute à la prévision des efflorescences algales nuisibles, la FAO a élaboré, en collaboration avec des organisations partenaires, des directives techniques relatives à la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce contre les efflorescences algales nuisibles.

8. Un autre aspect crucial de l'adaptation est l'intégration de la pêche dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique aux niveaux local et national, laquelle peut se faire au moyen de mécanismes tels que les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation (PNA). Les contributions déterminées au niveau national de l'Albanie, dans lesquelles l'élaboration de plans d'adaptation sectoriels, y compris pour le secteur de la pêche, est reconnue comme une mesure d'adaptation hautement prioritaire, illustrent bien cette intégration²⁴. D'autres exemples sont notamment le Chili²⁵, Sainte-Lucie²⁶, le Sénégal²⁷ et les Philippines²⁸. Parmi les 85 contributions déterminées au niveau national, nouvelles ou actualisées, soumises (au 31 juillet 2021) par les pays dans le cadre de l'engagement pris au titre de l'Accord de Paris, 62 des 77 contributions (soit 81 pour cent) qui prévoyaient des composantes d'adaptation faisaient référence à l'adaptation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment la gestion des zones océaniques et côtières²⁹. On reconnaît aussi de plus en plus l'importance de l'intégration des connaissances traditionnelles et locales dans les solutions climatiques dans le cycle de gestion des pêches, et la FAO fait état de cas pertinents dans le Pacifique et en Amazonie dans le rapport intitulé *Indigenous Peoples' food systems. Insights on sustainability and resilience from the front line of climate change*³⁰ (Systèmes alimentaires des peuples autochtones: exemples de durabilité et de résilience en première ligne face au changement climatique).

²²<http://dx.doi.org/10.1017/9781009325844.001> (en anglais).

²³<https://ifishconference.ca/> (en anglais).

²⁴<https://unfccc.int/sites/default/files/2022-08/Albania%20Revised%20NDC.pdf> (en anglais).

²⁵<https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/Plan-Pesca-y-Acuicultura-CMS.pdf> (en espagnol).

²⁶<https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/SLU-Fisheries-SASAP-May-2018.pdf> (en anglais).

²⁷https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/A0E18B74-831F-6EEB-3AAA-1A7C07F3F3AC/attachments/207058/Plan%20National%20Adaptation%20Principal_2016.pdf.

²⁸<https://pdp.neda.gov.ph/> (en anglais).

²⁹<https://doi.org/10.4060/cb7442en> (en anglais).

³⁰<https://doi.org/10.4060/cb5131en> (en anglais).

III. INTERVENTIONS D'ATTÉNUATION

9. Bien que la pêche contribue dans une faible mesure aux émissions mondiales de carbone, des mesures d'atténuation peuvent être adoptées dans ce secteur, tout au long de la chaîne de valeur, pour contribuer à l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 degré. Ces mesures comprennent l'utilisation d'énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires par des pratiques telles que la réduction de la vitesse de chalutage, la modification des engins de pêche (engins de fond et panneaux de chalut plus légers, tailles de filets différentes, filets et autres éléments de chalut plus légers), modifications des coques, enlèvement en temps utile des salissures de la partie basse de la coque et entretien en temps voulu du moteur. En 2022 et 2023, la FAO, en étroite collaboration avec le Programme de la baie du Bengale – Organisation intergouvernementale (BOBP-IGO), a promu, à Sri Lanka et en Inde, des mesures simples permettant d'économiser du carburant à l'aide d'un manuel technique³¹. L'électrification de la flotte de pêche industrielle consiste à équiper les navires de batteries lithium-ion, de piles à combustible à hydrogène et/ou d'un système d'énergie solaire. Des essais sont actuellement menés dans différents lieux, avec le soutien des gouvernements, pour vaincre les réticences des premiers propriétaires de navires qui s'adaptent et innovent à investir dans l'électrification. Plusieurs solutions hybrides sont également à l'essai, comme les navires équipés de blocs de batteries et d'un moteur diesel qui fournissent à l'ensemble du navire l'énergie nécessaire à son fonctionnement pendant une journée complète³². En outre, les activités après capture peuvent être optimisées grâce au recours aux énergies renouvelables et à des technologies intelligentes face au climat, comme les séchoirs solaires et les biodigesteurs. Ces pratiques sont mises à l'essai dans des projets sur le terrain s'adressant aux femmes et facilitant l'accès à des fours plus efficaces pour le fumage du poisson³³. Une publication récente de la FAO recense les possibilités d'intervention relatives aux énergies renouvelables tout au long des chaînes de valeur de la petite pêche et examine les difficultés liées aux coûts, au financement, à l'environnement politique, aux capacités locales et à la sensibilisation³⁴.

10. La pêche peut également contribuer au piégeage du carbone et aux écosystèmes du carbone bleu grâce à une gestion globale de ses activités (conforme à l'approche écosystémique des pêches), assortie de mesures telles que la préservation et la restauration des mangroves. Les estuaires et les canyons côtiers constituent un habitat précieux pour de nombreuses espèces et piègent activement le carbone. Avec le soutien de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), la FAO a aidé à l'élaboration d'un Plan pour une gestion de la pêche des petits pélagiques intelligente face au climat aux Philippines, lequel prévoit la restauration des écosystèmes côtiers et marins. Le projet devrait permettre de renforcer la gouvernance des pêches, de restaurer les habitats côtiers et de protéger les écosystèmes critiques, réduisant ainsi l'impact du changement climatique sur les écosystèmes.

IV. INTERVENTIONS FINANCIÈRES

11. Le financement de l'action climatique est indispensable à la mise en œuvre de solutions en matière d'adaptation et d'atténuation. La FAO a procédé à un examen sectoriel des contributions déterminées au niveau national et des PNA, en s'attachant en particulier à déterminer les lacunes en matière de financement de l'adaptation dans le secteur des aliments d'origine aquatique. Au total, 85 pays ont soumis des priorités d'adaptation des contributions déterminées au niveau national ou des PNA, et 32 d'entre eux ont déterminé les coûts pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Leur analyse montre que les coûts pour la pêche et l'aquaculture s'élèvent, en moyenne, à 5 pour cent du total des coûts d'adaptation (ce pourcentage étant beaucoup plus élevé pour les états insulaires). Les coûts pour tous les pays en développement ont ensuite été extrapolés compte tenu de la taille du secteur de la pêche de chaque pays. On constate que les coûts de l'adaptation pour la pêche et l'aquaculture de tous les pays en développement pourraient être de 4 milliards d'USD par an d'ici 2030. Il est estimé que ces coûts

³¹ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/I2461F>.

³² <https://doi.org/10.4060/cc7468en> (en anglais).

³³ <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/resources/detail-fr/fr/c/1607567/> (en anglais).

³⁴ <https://doi.org/10.4060/cc4903en> (en anglais).

augmenteront fortement à l'horizon 2050³⁵. On a également analysé les flux du financement public international de l'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture, sur la base d'une analyse de la base de données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et des flux bilatéraux et multilatéraux. Il ressort de cette analyse que les flux de financement ne sont, en moyenne, que de 0,2 milliard d'USD par an (2017-2021) pour la pêche. Cela met en lumière un écart important du financement de l'adaptation entre les coûts estimés et les flux réels du financement public international³⁶.

12. Avec le soutien financier du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de fonds bilatéraux, la FAO met actuellement en place, dans le cadre d'un programme sur le terrain consacré à l'adaptation, des solutions climatiques concernant les aliments d'origine aquatique en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie du Sud-Est et dans les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique. Un nombre croissant de projets du FVC dirigés par l'Organisation visent à accroître la résilience des moyens d'existence et des écosystèmes océaniques et ripariens, au moyen d'un appui à la planification et aux activités préparatoires (quatre projets en cours au Belize, à Cabo Verde, à Sainte-Lucie et à Sri Lanka) ou d'un soutien plus large (un projet en cours en Gambie, et des projets à Cabo Verde, à Sainte-Lucie et à Sri Lanka en cours d'élaboration). Des projets financés par le FEM sont en cours au Bangladesh, au Cambodge, à Kiribati, au Malawi, au Myanmar et au Timor-Leste. Des activités sont également menées dans le cadre de projets mis en œuvre par la FAO grâce à des fonds bilatéraux octroyés par le Canada, la Norvège et l'Union européenne pour aider les pays à renforcer la résilience des systèmes alimentaires aquatiques face au changement climatique et aux catastrophes naturelles, et à parvenir à la durabilité.

13. Lors du dialogue sur les océans de 2023, mené sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), garantir l'accès des petits producteurs d'aliments d'origine aquatique au financement de l'action climatique s'est avéré être une préoccupation importante. Pour y parvenir, il est nécessaire de doter les petits producteurs du savoir-faire leur permettant d'accéder à un financement. Il est également essentiel de sensibiliser davantage les institutions de financement, comme le FEM et le FVC, et de renforcer leur capacité à faciliter l'accès des communautés vulnérables à un financement de l'action climatique. À cet effet, la FAO élabore des supports de formation sur le financement de l'action climatique afin de fournir des orientations, des cadres et des outils relatifs à l'accès à un financement de l'action climatique pour des projets concernant la pêche et l'aquaculture. L'Organisation recherche également des possibilités de collaborer avec le secteur privé pour mettre en œuvre les solutions climatiques concernant les aliments d'origine aquatique à plus grande échelle, en s'appuyant sur la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025³⁷.

V. PROCESSUS RÉGIONAUX ET MONDIAUX À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE

14. Les processus de gouvernance régionaux et mondiaux soutiennent dans une large mesure la mise en œuvre de mesures en matière d'adaptation, d'atténuation et de financement. Au niveau régional, le changement climatique modifie la répartition des stocks de poissons, ce qui représente un défi pour les systèmes de gestion actuels des ressources halieutiques partagées. Les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les organes consultatifs régionaux des pêches (OCRP) – désignés collectivement par le terme «organes régionaux des pêches» (ORP) – ont de plus en plus conscience des difficultés que pose le changement climatique, et certains³⁸ prennent diverses mesures: initiatives de sensibilisation du public, politiques, plans de gestion, manifestations et projets³⁹. Cependant, la plupart des organisations ont mis du temps à prendre en considération le thème du changement climatique, malgré l'existence de données scientifiques, comme il ressort des débats tenus à ce sujet lors de la

³⁵ Approche sectorielle fondée sur les données de la FAO (Barange *et al.*, 2018). Cela comprend les coûts pour les zones marines protégées et aussi la sécurité en mer. Les coûts relatifs à l'acidification des océans ne sont pas inclus.

³⁶ Cette analyse était financée par la FAO dans le cadre du projet financé par la NORAD visant à aider les pays partenaires et les principales parties prenantes à s'adapter efficacement au changement climatique (GCP/GLO/352/Nor, volet 2).

³⁷ <https://www.fao.org/3/cb3352fr/cb3352fr.pdf>.

³⁸ <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2020.104284> (en anglais).

³⁹ <https://doi.org/10.4060/cc4686en> (en anglais).

9^e réunion du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches, qui s'est déroulée parallèlement à la 35^e session du Comité des pêches. La FAO accède à la demande formulée par le Comité des pêches à sa 35^e session, tendant à l'organisation d'ateliers consacrés au changement climatique en collaboration avec les secrétariats des ORP. Le premier atelier était axé sur les ORP de la région indopacifique (Chennai [Inde], 17-19 octobre 2023) et le deuxième, prévu au début de 2024, concernera les ORP de la région Atlantique. On veille à garantir un nombre équilibré d'ORP à chaque atelier et à maintenir la continuité et la connectivité des écosystèmes. Les ateliers devraient aboutir à l'élaboration d'un recueil des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, ainsi qu'à la détermination des principaux points d'ancrage et des possibilités pour les ORP d'intégrer le changement climatique dans la gestion multilatérale des pêches. Les ateliers s'appuieront sur les débats concernant le climat actuellement menés par les ORP. Par exemple, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) a tenu une réunion d'experts sur le changement climatique (11-12 juillet 2023, en ligne)⁴⁰. La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a également entrepris des activités visant à faire face au changement climatique, conformément à sa Stratégie 2030 pour une pêche et une aquaculture durables. Ces activités sont, par exemple, l'organisation d'une réunion hybride sur la décarbonation de l'industrie de la pêche (14-15 mars 2023, Rome [Italie]), une évaluation de la vulnérabilité des pêches face au changement climatique dans toutes les sous-régions de la Méditerranée visant à recenser les mesures de gestion, une étude pilote sur les espèces non autochtones en Méditerranée orientale et des travaux de recherche sur le crabe bleu en Méditerranée, ainsi qu'un observatoire des espèces non autochtones, et l'inclusion du changement climatique comme thème spécifique du prochain Forum de la CGPM sur les sciences halieutiques (FishForum). En outre, le secrétariat du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches a lancé un appel à contributions auprès des ORP afin de recueillir des informations concernant les activités que mènent ces dernières en matière de climat, et a reçu des informations en retour de 20 ORP. Les résultats sont présentés dans le numéro 22 de la revue du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches⁴¹.

15. Au niveau mondial, le nexus entre le changement climatique, les écosystèmes aquatiques et la production d'aliments d'origine aquatique fait l'objet d'une attention croissante. Les participants à la 26^e session de la Conférence des parties (COP26) à la CCNUCC ont prescrit l'organisation de dialogues annuels sur les océans, incluant officiellement ces derniers dans les processus multilatéraux de la CCNUCC⁴². Le secteur des aliments d'origine aquatique a contribué dans une large mesure à impulser cette initiative, et l'un des deux thèmes choisis pour des débats approfondis lors des dialogues sur les océans, tenus les 13 et 14 juin 2023 à Bonn (Allemagne), était «la pêche et la sécurité alimentaire»⁴³, ce qui atteste le potentiel du secteur des aliments d'origine aquatique s'agissant d'apporter des solutions climatiques tout en contribuant à la sécurité alimentaire⁴⁴. Lors des dialogues sur les océans, l'accent a été mis sur la nécessité absolue d'élaborer un projet de feuille de route pour le secteur des aliments d'origine aquatique aux fins de son intégration dans les programmes de travail pertinents et sur les organes constitués au titre de la CCNUCC, ainsi que d'autres organes et processus concernés du système des Nations Unies⁴⁵.

16. Pour remédier aux lacunes dans les connaissances entravant la mise en œuvre d'une gestion des pêches qui permette de rendre le secteur résilient face au changement climatique dans le monde entier, la FAO s'emploie à faire mieux comprendre les risques liés au changement climatique et les vulnérabilités ainsi que les possibilités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Pour ce faire, elle a par exemple élaboré le guide sur le renforcement de la résilience face au changement climatique et aux risques de catastrophe à l'intention des communautés de petits pêcheurs,

⁴⁰ <https://secretariat.iccat.int/index.php/s/W53aaRtOrP6PjEF> (en anglais).

⁴¹ FAO, 2023. Changes from changing climate. Revue du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches, n° 22. Rome.

⁴² <https://unfccc.int/topics/ocean#The-ocean-at-COP-26-> (en anglais).

⁴³ <https://unfccc.int/topics/ocean/ocean-and-climate-change-dialogue> (en anglais)

⁴⁴ <https://doi.org/10.1038/s41586-023-05737-x> (en anglais).

⁴⁵ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Ocean%20dialogue_informal%20summary%20report_SB58_2023%20UNFC_C%20webpage%20publication%20%282%29.pdf (en anglais).

lequel facilite l'application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PAD), en privilégiant une approche fondée sur les droits de l'homme⁴⁶. En outre, la FAO s'attache à recueillir des informations mondiales pouvant être utilisées à plus petite échelle, aux niveaux régional et national, pour éclairer la prise de décisions. Les activités prévues à cet effet comprennent un examen planifié des répercussions des conclusions du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant le secteur des aliments d'origine aquatique, et l'organisation conjointe de la séance intitulée *Managing fisheries in a world of shifting stocks, integrating biological, policy, behavioral, social, and economic aspects* (La gestion des pêches dans un monde où les stocks changent, tenant compte des aspects biologiques, politiques, comportementaux, sociaux et économiques) au 9^e Congrès mondial de la pêche (3-9 mars 2024, Seattle [États-Unis d'Amérique]).

17. La FAO a également eu des échanges avec plusieurs partenaires au sujet d'initiatives supplémentaires visant à renforcer la prise en compte du changement climatique dans les réponses apportées en matière de gestion des pêches. Elle contribue, par exemple, au projet du Conseil d'intendance des mers portant sur l'évaluation des risques liés au changement climatique pour la durabilité des produits de la mer (p. ex. l'écolabel du Conseil d'intendance des mers) en participant à un atelier s'adressant aux experts (décembre 2022, Rome [Italie]) et en le cofinçant, par l'intermédiaire du Projet sur les thonidés relevant du Programme mondial pour la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale⁴⁷. La FAO dirige aussi le Programme mondial pour la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale⁴⁸, initiative à l'échelle mondiale, financée par le FEM, dont les cinq projets ont pour thème central la gestion fondée sur les écosystèmes tenant compte de la variabilité environnementale et du changement climatique. De plus, la FAO collabore avec l'équipe chargée du Projet de comparaison intermodèle des pêches et des écosystèmes marins (Fish-MIP), qui est un réseau mondial de modélisateurs et de scientifiques spécialistes des écosystèmes marins, à l'élaboration d'un document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture faisant la synthèse des progrès accomplis dans la modélisation des écosystèmes marins. Les principaux points examinés dans ce document technique comprennent les futurs changements dans la biomasse des océans à l'échelle mondiale et régionale dans différents scénarios climatiques, ainsi que la manière dont les résultats de la modélisation peuvent être utilisés pour éclairer la prise de décisions concernant l'action climatique et pour répondre à des questions relatives aux politiques sur les principaux risques, la conservation, la sécurité alimentaire et la nutrition. Le document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture est lié la collection spéciale intitulée *Past and Future of Marine Ecosystems* (Passé et avenir des écosystèmes marins) de la revue *Earth's Future*.

⁴⁶ <https://doi.org/10.4060/cb7616en> (en anglais).

⁴⁷ www.fao.org/in-action/commonoceans/what-we-do/tuna/en/ (en anglais).

⁴⁸ <https://www.fao.org/in-action/commonoceans/what-we-do/activities/en/> (en anglais).